

Pensions et la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils. Loi modifiant la Loi sur les:

Bill C-203—1^{re}, 158. Débat sur 2^e et débat ajourné, 162. Différé, 166, 171. Débat et débat ajourné, 175. Différé, 178-179. 2^e, 185. Motion tendant à déférer le bill à la Santé, bien-être et sciences. Débat, 185. Motion d'amendement à l'effet que le comité ne se réunisse pas avant qu'avis approprié de la réunion ait été donné aux organismes d'anciens combattants qui voudraient témoigner devant le comité, 185. Rappel au Règlement par l'honorable sénateur Martin, C.P., quant à la recevabilité de la motion en amendement. Débat et décision du Président remise à plus tard, 185. Décision du Président à l'effet que la motion d'amendement est jugée irrecevable, 188-189. Bill déféré à la Santé, bien-être et sciences, 189. Rapport sans amendement, 201, 3^e, 205. Sanction royale, 228-229. Chapitre 31.

Pensions. Loi modifiant la Loi sur les:

Bill C-234—1^{re}, 238. Débat sur 2^e et débat ajourné, 238. 2^e et déféré à la Santé, bien-être et sciences, 243-244. Rapport sans amendement, 247. 3^e, 247. Sanction royale, 248. Chapitre 34.

Pilotage. Loi concernant le:

Bill C-246—1^{re}, 348. Débat sur 2^e et débat ajourné, 353. 2^e et déféré aux Transports et communications, 357. Rapport sans amendement, 358. 3^e, 363. Sanction royale, 371-372. Chapitre 52.

Pilotage. Loi sur le:

(*Voir: Pilotage. Loi concernant le—*).

Plénier. Comité:

Aucun.

Poids et mesures. Loi concernant les:

Bill S-5—1^{re}, 20. 2^e différée, 29, 34, 37, 46, 50, 52. 2^e et déféré aux Banques et commerce, 54-55. Rapport avec un amendement, 64. Adoption du rapport, 64. 3^e, 64. Adoption par les Communes avec huit amendements, 242. Amendements des Communes agréés par le Sénat, 242. Sanction royale. Chapitre 36.

Poids et mesures. Loi sur les:

(*Voir: Poids et mesures. Loi concernant les—*).

Politique de l'agriculture du Gouvernement fédéral:

(*Voir: Interpellations*).

Politique scientifique:

(*Voir: Comités*).

Pollution atmosphérique. Loi sur la lutte contre la:

(*Voir: Qualité de l'air ambiant et la lutte contre la pollution atmosphérique. Loi concernant la—*).